

SUPPRESSION DE 500 POSTES POUR 2025 !

CURIEUX "MOYENS SUPPLÉMENTAIRES" POUR LA GÉNÉRALISATION DE L'INSCRIPTION DE TOUS LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA !

C'est le journal Les Echos qui annonce ce qui est prévue dans le projet de loi de finances qui sera présenté ce jeudi à l'Assemblée Nationale :

500 postes Equivalents Temps Plein (soit environ 600 agents) seront retirés à France Travail en 2025 !

Mais rassurez-vous, nous avons échappé au pire, car le gouvernement prévoyait initialement d'en supprimer plus de 1 100 !!! Tout va bien donc ? Non évidemment !

Les ambitions affichées pour France Travail seront-elles pour autant revues à la baisse ? Rien n'est moins sûr au vue de la multiplication des injonctions à faire, tout de suite, mieux, pour moins cher !

En 2025 il faudra donc :

- Inscrire tous les bénéficiaires du RSA à France Travail
- Déployer les nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement
- Faire la promotion de France Travail Pro, gérer les demandes de rappel des entreprises arrivées le samedi, augmenter le nombre d'entreprises clientes, former les partenaires...

Le tout sans augmentation générale des salaires et traitements évidemment !

Pour faire des économies vraiment ?

C'est l'argument avancé et pourtant...

- Le projet de loi de finances réduit les effectifs mais pas le budget de France Travail pour 2025. Aucune économie donc, mais l'obligation pour la direction de recourir à des prestataires externes et des sous-traitants pour faire NOTRE travail !
- Si on croise cela avec l'extension horaire du 39 95 via un sous-traitant, la prospection entreprises via un sous-traitant, et l'expérimentation nouvelles MSA qui envisage dans un modèle le recours massif à des sous-traitants, on peut se demander quelle est la véritable VISION du gouvernement pour France Travail et ses agents !

La CFTC n'a pas besoin d'ateliers pour connaître et défendre les VALEURS des agents, et continuera de le faire auprès des décideurs !

Contact

syndicat.cftc-emploi@francetravail.fr



cftcemploi

**Adhérez en
clicquant ici !**